

ALERTE USG

Bonjour,

Depuis le début de la pandémie, un grand nombre des salariés de GRDF, dévoués et conscients de la nécessité d'assurer leurs missions de service public, de protection des biens et matériels, sont au travail pour le bon déroulement des interventions de sécurité gaz.

Un service, en particulier, qui assure la gestion des appels téléphoniques de sécurité et de dépannage fait l'objet de cet alerte. Ce service se nomme USG, acronyme d'Urgence Sécurité Gaz sur lequel nous souhaitons pour la deuxième fois, alerter et attirer votre attention. Encore une fois notre démarche n'est pas de trouver un quelconque coupable ou une quelconque faute mais bien de mettre en sécurité les agents ayant été exposés au COVID-19. Il s'agit de faire prendre conscience aux personnes ayant pris de telles responsabilités, de la gravité des faits et qu'un conseil, en cas de doute, ne révèle pas d'incompétence mais au contraire une juste prise en compte de la situation.

Ce dernier est réparti sur 3 sites distincts qui se situent sur les villes de Lyon, Sartrouville et Toulouse.

Depuis le début de la pandémie, nous pensions que les dirigeants allaient prendre les mesures nécessaires afin de protéger la santé de leurs salariés. On pourrait, avec du recul, saluer la réactivité dont l'entreprise GRDF a fait preuve pour la construction des fiches réflexe. Malheureusement, nous pouvons déplorer que les moyens convenus pour s'assurer de la bonne application de celle-ci dans ses régions n'aient pas été mis en œuvre. Car il ne suffit pas de créer ou d'élaborer des fiches aux risques pandémiques sans avoir l'intention de s'assurer de leur mise en place.

Le 14 mars, Le gouvernement annonçait le passage au stade 3 de la pandémie, la guerre contre le virus était accélérée : 91 décès, 4500 cas positifs déclarés sur le territoire national, confinement pour enrayer la propagation, télétravail autant que possible, respect des gestes barrières. Tout cela deviendra, le quotidien de la plupart des Français.

Le 16 mars, à Toulouse, alors que le territoire national enregistrait 6633 cas positifs et 148 décès, en toute légalité, le service USG fonctionnait le plus "normalement" du monde, les opérateurs que l'on connaissait "à risque" étaient même présents sur le site, cherchant à tous prix des certificats médicaux par téléphone durant toute la journée afin de quitter les lieux au plus vite pour se protéger. Qui peut justifier et qui peut prendre le risque de demander de rester sur le lieu de travail à 3 agents présentant des comorbidités avérées et de refuser qu'elles se confinent chez eux ? Pouvez-vous nous justifier cela ?

Aucune véritable mesure de prévention collective ne fut mise en place, Pensez donc la pandémie était attaquée à grands coups de mails nous expliquant l'intérêt de gestes barrières. Chacun d'entre vous connaît bien sûr l'effet d'un mail sur un virus...





Les 16 mars, 17 mars, 18 mars, 19 mars furent des journées « normales », les appels entrants sur plateaux chutèrent drastiquement, grâce aux mesures gouvernementales et, comme nous pouvions le craindre, aucune vraie mesure de protection pour les salariés n'en découla. Ils restèrent sur plateau au détriment de leur santé (planning des opérateurs jusqu'à 15 personnes sur un même plateau !!!) Monsieur le Président la délégation vous demande les plannings pendant cette période

Paradoxe de cette histoire, le télétravail, solution logique afin de limiter la contagion virale, peut être utilisé aisément dans ce type de travail. Il en fut décidé autrement malgré les recommandations gouvernementales. En effet, seulement 15 ordinateurs portables furent mis à disposition dans le but de télétravail, pour environ une centaine de salarié au total.

La raison principale évoquée, serait probablement la sécurisation des lignes téléphoniques d'urgence par une seconde ligne téléphonique de secours. Raison qui s'étiolle naturellement, lorsqu'on analyse le nombre d'appels entrants (chute de plus de 70% par rapport aux nombres d'appels attendus) La raison serait donc ailleurs et pourrait selon nous, ne pas se situer dans l'intérêt de la protection des salariés, mais plutôt dans leurs contrôles de toutes sortes que l'entreprise souhaite avoir.

Il serait mensonger de dire que rien n'a été réalisé. Il fut décidé les séparations des plateaux en 2 plateaux séparés géographiquement, cela n'eut lieu que le 20 mars sur Toulouse et ne concernait que 4 opérateurs par site, n'aurait-il pas été plus prudent d'assurer un service minimum d'urgence dès l'annonce du stade 3 pandémie afin de protéger au mieux les salariés. Et afin de ne pas les exposer inutilement, utiliser les moyens techniques, à disposition, permettant de réaliser des dissuasions d'appels inutiles ne manquant pas, par exemple par greffage d'un message vocal à la source du serveur vocal interactif (Message de dissuasion). Ceci fut réalisé « très très » tardivement. De plus, la mise en place de réservistes, fut instituée aux mêmes dates.

Aujourd'hui encore, les opérateurs présents sur plateaux continuent à prendre des appels non indispensables à la sécurité des personnes et des biens, au détriment de leur santé, ce type d'appel pouvant être pris de chez soi.

Le bilan d'une telle gestion de crise, calamiteuse, n'est à ce jour pas arrêtée, mais le site Lyonnais a dû fermer ses portes les 28 et 29 mars en raison de l'effectif touché. Pour le site de Toulouse, 3 cas coronavirus ont été révélés, 3 autres ont été placés en quatorzaine, et on peut supposer que les prochaines semaines seront catastrophiques, car aucune mesure à ce jour n'a été prise concernant les roulements de planning. Chaque jour du personnel différent intervient sur plateau principal, in fine, l'ensemble du personnel dédié se rencontrera. Les passations de quarts se font toujours en physique, donc les équipes se croisent !!! Pouvez vous nous expliquer ce qui est mis réellement en place sur les USG ?

De plus concernant le cadrage des congés, la réception du mail demandant la pose des congés d'été mal venue et celui-ci ne respecte pas la Note RH puisque les USG ont décidé d'accorder sur la période estivale qu'un maximum de 15 jours de congés, toute demande supérieure sera refusée. Au vu de ces éléments la délégation CGT vous demande d'intervenir et de faire respecter la note RH et les décisions qui en découlent aux responsables en région. Nous tenons à vous rappeler que ses agents ont été là pour l'entreprise pendant le confinement et qu'un geste serait bien évidemment de rigueur envers cette population qui a su tenir ses engagements professionnels dans une telle période.

Les directions nationales semblent sourdes aux injonctions du terrain. Aujourd'hui, les agents des USG ont le sentiment que leur direction tente de se défaire de toutes leurs responsabilités d'employeur en matière de prévention et tente de jeter la faute sur la responsabilité individuelle des salariés ce qui sous-entend "...Si vous êtes malades, prenez-vous en qu'à vous même". Nous rentrons très prochainement sur le déclenchement de risque psychosociaux





Alors Monsieur le Président, pouvez-vous entendre la voix de vos agents sur la situation des USG ? Pouvez vous entendre les alertes peut être maladroites de vos organisations syndicales ? Mais dans tous les cas, Monsieur le Président, nous ne sommes pas des menteurs, nous vous remontons les faits rien que les faits et vous êtes en mesure d'avoir toutes les données nécessaires à la réalisation d'une expertise sur ces faits que vous relate la délégation CGT. Car de notre côté, nous avons des éléments sur la gestion de la crise, pouvant constitué un dossier plutôt compromettant.

